

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.092

L'An Deux Mille Trois, le 2 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

25 AOUT 2003

25 AOUT 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, M. BOURGEOIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA-TERRIEN, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle LABEYRIE, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par Mme MONTRON
M. DENIS représenté par Mme DURAND
Mme COURTIN représentée par Mme DACOSTA-TERRIEN
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme JOLY représentée par M. MERLE
M. POTENNEC représenté par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Melle TURPIN représentée par M. HUGENDOBLER

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 33

Melle LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SAEML "JARDINS DU MONDE" : CESSION D' ACTIONS PAR L' ASSOCIATION
DES PARENTS ET AMIS GESTIONNAIRES D' ETABLISSEMENTS SOCIAUX
ET MEDICO-SOCIAUX ET APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS

VOTE : 3 ABSTENTIONS
4 CONTRE
26 POUR

Par délibération en date du 18 février 2002, le Conseil Municipal a approuvé la création de la SAEML "JARDINS DU MONDE".

Le capital de la société, de 1 095 000 Euros, est ainsi réparti :

- NICOLLIN	40 000 Euros
- ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS GESTIONNAIRES D'ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	40 000 Euros
- ENTREPRISE PITEL	40 000 Euros
- L'AMIRAUTE	40 000 Euros
- SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION DU CASINO DE ROYAN-PONTAILLAC	80 000 Euros
- COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN	120 000 Euros
- ZOO FAUNE TROPICALE	40 000 Euros
- CLAMAX	40 000 Euros
- GROUPEMENT D'INTERET COMMUNAL ET COMMERCIAL DE ROYAN	5 000 Euros
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHARENTE-MARITIME DEUX SEVRES.	40 000 Euros
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE POITOU-CHARENTES	40 000 Euros
- VILLE DE ROYAN	570 000 Euros

L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS GESTIONNAIRES D'ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX (APAGESMS) a souhaité céder ses actions à un actionnaire, en l'occurrence à la société CLAMAX.

Conformément à l'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 40 des statuts de la SAEML "JARDINS DU MONDE", le Conseil Municipal doit autoriser ses représentants au sein de ladite société à donner leur accord à cette modification dans la composition du capital social.

En outre, pour répondre à la demande de l'exploitant, il est proposé d'approuver les nouveaux tarifs ainsi fixés :

- Entrées adultes individuels	8,00 Euros
- Entrées adultes groupes :	
. visite libre	6,00 Euros
. visite guidée	6,50 Euros
- Entrées enfants - 12 ans individuels	5,00 Euros
- Entrées enfants - 12 ans groupes :	
. visites libres	3,50 Euros
. visites guidées	4,00 Euros
- Entrées enfants - 4 ans	Gratuit
- Scolaires, centres de vacances :	
. visites libres	3,50 Euros
. visites guidées	4,00 Euros
- Chauffeurs et accompagnateurs	Gratuit

- Promenade bateau électrique 8,00 Euros par bateau
- Bateaux téléguidés :
 - . la partie de 3 minutes 2,00 Euros
 - . 2 parties de 3 minutes chacune .. 3,00 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la modification des statuts portant sur la composition du capital social du fait de la cession des actions détenues par l'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS GESTIONNAIRES D'ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX à la société CLAMAX.

- d'autoriser son représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires, Madame Ghislaine GEOFFROY, à porter un avis favorable à ces résolutions.

- d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux usagers des Jardins du Monde comme suit :

- Entrées adultes individuels 8,00 Euros
- Entrées adultes groupes :
 - . visite libre 6,00 Euros
 - . visite guidée 6,50 Euros
- Entrées enfants - 12 ans individuels 5,00 Euros
- Entrées enfants - 12 ans groupes :
 - . visites libres 3,50 Euros
 - . visites guidées 4,00 Euros
- Entrées enfants - 4 ans Gratuit
- Scolaires, centres de vacances :
 - . visites libres 3,50 Euros
 - . visites guidées 4,00 Euros
- Chauffeurs et accompagnateurs Gratuit
- Promenade bateau électrique 8,00 Euros par bateau
- Bateaux téléguidés :
 - . la partie de 3 minutes 2,00 Euros
 - . 2 parties de 3 minutes chacune 3,00 Euros

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 septembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS